

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 55

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Les objectifs mentionnés aux 1° et 2° du présent I peuvent... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.